

**AVIS DE PUBLICITE POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC SUITE A MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE**

Le SIVU du Port de La Baule-Le Pouliguen a reçu une demande d'occupation du local situé Square du Général Masson en vue d'exercer une activité de vente et d'entretien de bateaux, ainsi que de vente de matériels d'accastillage.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, le présent avis de publicité a pour objet de permettre à tout autre candidat susceptible d'être intéressé par l'occupation de ce bâtiment, de se manifester.

Lieu :

Square du Général Masson
44 500 LA BAULE

Caractéristiques principales du local :

Le SIVU met à disposition un local en duplex d'une surface totale de 259,40 m², détaillée comme suit :

- au rez-de-chaussée une superficie de 137,77m²,
- à l'étage (mezzanine) une superficie de 121,63m²

Les locaux comprennent notamment 3 bureaux, un WC, etc...

Ces locaux font partie d'un bâtiment accueillant d'autres activités. Le local concerné est identifié comme étant le local 2 sur les plans annexés.

L'occupant prendra les locaux dans l'état où ils se trouvent.

Conditions d'occupation :

L'autorisation d'occupation donnera lieu à la signature d'une convention d'occupation du domaine public dont la durée sera fixée conformément aux dispositions de l'article L. L. 2122-2 du Code général de la propriété des personnes publiques.

L'occupant sera assujéti au versement d'une redevance mensuelle, et devra s'acquitter des charges en matière de consommation d'eau et d'électricité. Il remboursera au SIVU la taxe foncière et les impôts liés aux locaux mis à disposition.

L'occupant sera tenu de réaliser tous les travaux de réparation et d'entretien.

Présentation des candidatures

Les manifestations d'intérêt concurrentes devront être adressées avant le 30 novembre 2019 – 17h00.

Tout intérêt manifesté postérieurement à cette date ne sera pas pris en compte.

Les manifestations d'intérêt concurrentes devront être accompagnées :

- une présentation succincte de l'opérateur intéressé et ses coordonnées (adresse postale, courrier électronique, ...)
- d'une présentation des activités envisagées dans les locaux et la durée d'occupation souhaitée.

Dans l'hypothèse où, avant la date mentionnée ci-avant, un ou plusieurs autres opérateurs manifesteraient leur intérêt pour occuper les surfaces dans les conditions définies par le présent avis, il sera procédé à une procédure de publicité et de sélection préalable, conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques. A cette fin, un dossier sera adressé aux opérateurs ayant manifesté leur intérêt les informant des modalités de la sélection préalable qui sera menée par le SIVU.

Les manifestations d'intérêts concurrentes devront être envoyées à l'adresse suivante :

SIVU du Port de la Baule – Le Pouliguen
n°17, rue Jules-Benoît
BP 122
44510 LE POULIGUEN

Le pli sera adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé contre récépissé, et devra porter la mention « Locaux Square Masson ».

Pour obtenir des renseignements complémentaires, les candidats peuvent prendre contact avec :

Hôtel de Ville Le Pouliguen – Sivu du Port

Christophe GUYADER – Secrétaire administratif du Sivu

T : 02 40 15 08 04